

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 40179 Numéro SIREN : 502 981 533 Nom ou dénomination : A MA FACON DES METS

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 16382

Désignation de l'entreprise		EURL A MA FACON DES METS		482 av de la république		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		84450 JONQUERETTES					
SIRET		5 0 2 9 8 1 5 3 3 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	20 247	030	19 027	1 220	2 225
	Immobilisations financières* (1)	040	375	042		375	375
	Total I (5)	044	20 621	048	19 027	1 594	2 600
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	670	052	670	945
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	36	074	36	71	
	Valeurs mobilières de placement	080	2 047	082	2 047	2 047	
	Disponibilités	084	36 536	086	36 536	34 754	
	Charges constatées d'avance *	092		094		217	
	Total II	096	39 289	098	39 289	38 034	
	Total général (I + II)	110	59 911	112	19 027	40 884	40 634
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	200	200			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	26 480	13 555			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	2 566	12 925			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	31 246	28 680			
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		1 731			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 228	606			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 4 105)	172	8 410	9 617			
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	9 637	11 953			
Total général (I + II + III)				180	40 884	40 634	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	344	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 410	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cécile Pier Carrière

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL A MA FACON DES MIETS		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122022	Exercice N-1 clos le 31122021
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue { biens services * } dont export et livraisons intracommunautaires { 215 217 }			214	73 519
				218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	4
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	73 523
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	30 121
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	275
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	13 923
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 114	244	3 579
	Rémunérations du personnel *			250	12 417
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	7 456
	Dotations aux amortissements *			254	2 416
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	38
		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	70 186
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	3 338
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280	27
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	62
	Charges exceptionnelles (VI)			300	135
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	602
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	2 566
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	602
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	842
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies A)	986		989	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		991	
	ZFA NG (44, quaterdecies)	345		344	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127	
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)		989		
	Bassins d'emploi redynamiser (art. 44 duodecies)		991		
	Investissements outre-mer		344		
	Zones de développement prioritaire (art. 44 septies)			993	
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		645	
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		647	
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		649		
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies E)		649		990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	4 010
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	4 010
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

EURL A MA FACON DES MIETS

A MA FACON DES METS

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 €

482 avenue de la République

84450 JONQUERETTES

502 981 533 RCS AVIGNON

Greffé du tribunal de commerce

2 boulevard Limbert

BP 21063

84097 AVIGNON CEDEX 9

Objet : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022

N° gestion : 2008B40179

Jonquerettes, le 28.06.23

Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous références, les documents suivants en simple exemplaire :

- les comptes annuels (bilan et compte de résultat) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- la décision d'affectation du résultat prise par l'associé unique.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 45.02 euros en règlement de cette formalité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Henriquez GARCIA

Gérant



A MA FACON DES METS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 482 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

84450 JONQUEURETTES (VAUCLUSE)

502 981 533 RCS AVIGNON

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2023

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 2 566 euros, de la manière suivante :

- la totalité, soit la somme de2 566 €
au compte « Autres réserves »

Total..... 2 566 €

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des 3 derniers exercices.



A MA FACON DES METS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 482 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

84450 JONQUEURETTES (VAUCLUSE)

502 981 533 RCS AVIGNON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
et le trente juin, à onze heures,

Monsieur Henriquez GARCIA, associé unique et gérant de la société a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de gérant, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Puis il examine les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION – Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

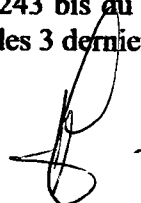
DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 2 566 euros, de la manière suivante :

- la totalité, soit la somme de2 566 €
au compte « Autres réserves »

Total..... 2 566 €

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des 3 derniers exercices.



TROISIEME RESOLUTION – Conventions règlementées

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION – Rémunération de la gérance

L'associé unique décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé à Monsieur Henriquez GARCIA au titre de son mandat de gérant, qui s'est élevée à une somme de 12 200 euros. Les cotisations obligatoires et facultatives prises en charge par la société s'élèvent à une somme de 7 673 euros.

CINQUIEME REOSLUTION - Pouvoirs

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

M. Henriquez GARCIA
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' and 'G' intertwined, with a horizontal line extending to the left.